

RÈGLEMENT DES ÉPREUVES ÉPÉE

SAISON 2023-2024

CRIMES CRIMES CRIMES
ESCRIME ESCRIME ESCRIME
ESCRIME ESCRIME ESCRIME

SOMMAIRE

1. CHALLENGE DE FRANCE M13	3
1.1. Épreuve individuelle	3
1.2. Épreuve par équipes mixtes.....	3
2. HORIZON H2032 – FETE DES JEUNES M15	4
2.1. Épreuves individuelles	4
2.2. Épreuves par équipes.....	6
3. ÉPREUVES NATIONALES INDIVIDUELLES M17/M20	8
3.1. Épreuves nationales dames M17	8
3.2. Épreuves nationales dames M20.....	8
3.3. Épreuves nationales hommes M17 et M20.....	9
4. ÉPREUVES NATIONALES PAR EQUIPES M17/M20	9
4.1. Épreuves nationales par équipes dames M17/M20.....	9
4.2. Épreuves nationales par équipes hommes M17/M20	10
5. CHAMPIONNATS DE FRANCE INDIVIDUELS ET PAR EQUIPES M17/M20	10
5.1. Championnats de France individuels dames et hommes M17/M20 N1.....	11
5.2. Championnats de France individuels hommes M17/M20 N2	11
5.3. Championnats de France individuels dames M17/M20 N2.....	11
5.4. Championnats de France individuels hommes M17/M20 N3	11
5.5. Championnats de France par équipes M17/M20	11
6. ÉPREUVES NATIONALES DAMES ET HOMMES SENIORS	13
6.1. Épée dames seniors.....	13
6.2. Épée hommes seniors	13
7. ÉPREUVES NATIONALES PAR EQUIPES SENIORS	13
7.1. Épreuves des championnats de France par équipes dames N1 et N2.....	14
7.2. ½ finale des championnats de France par équipes hommes N1 et N2.....	14
8. CHAMPIONNATS DE FRANCE INDIVIDUELS ET PAR EQUIPES SENIORS	14
8.1. Championnats de France individuels hommes et dames N1	14
8.2. Championnats de France individuels hommes et dames N2	15
8.3. Championnats de France individuels dames N3	15
8.4. Championnats de France individuels hommes N3.....	15
8.5. Finale des championnats de France par équipes seniors N1 et N2.....	15
8.6. Championnats de France par équipes seniors dames et hommes N3	16
9. CHAMPIONNATS DE FRANCE DAMES ET HOMMES M23	16
10. ÉPREUVES NATIONALES INDIVIDUELLES VETERANS	17
10.1. Épée dames vétérans.....	17
10.2. Épée hommes vétérans.....	17
11. ÉPREUVES NATIONALES PAR EQUIPES VETERANS	18
11.1. Épreuves nationales par équipes vétérans dames.....	18
11.2. Épreuves nationales par équipes vétérans hommes	18
12. CHAMPIONNATS DE FRANCE INDIVIDUELS ET PAR EQUIPES VETERANS	19
12.1. Championnats de France individuels dames et hommes	19
12.2. Championnats de France par équipes dames et hommes	19

1. CHALLENGE DE FRANCE M13

1.1. Épreuve individuelle

Cette épreuve se déroule dans les 6 zones sportives (Nord, Ouest, Est, Sud-Est, Sud-Ouest, Île-de-France), et dans les zones non-métropolitaines. Elles sont ouvertes à tous les licenciés de la zone, en fonction des conditions de participation des comités régionaux qui composent les zones.

- Formule

- 1 tour de poules à 7 ou 6, avec décalage par club, sans éliminé,
- Tableau d'élimination directe.

L'organisateur et le DT pourront prendre la décision d'adapter la formule en fonction du nombre de participants.

1.2. Épreuve par équipes mixtes

Cette épreuve est ouverte sans quota, aux équipes de clubs, départements, CID, et comités régionaux.

- Formule

Les équipes sont constituées de 4 tireurs minimum : 2 dames et 2 hommes, avec 2 remplaçants possibles, 1 dame et 1 homme.

Chaque rencontre se déroule en 8 relais, au cours desquels chaque tireur rencontre les 2 tireurs du même sexe de l'équipe adverse.

Chaque relais se tire en 4 touches, 2 minutes, soit 32 touches pour la rencontre.

On tire au sort l'ordre des matchs, haut ou bas, ainsi que le genre qui termine la rencontre :

Équipe 1				Équipe 2				
1 / Dame : XXXXXXXX Xxxxxxxxxx				5 / Dame : XXXXXXXX Xxxxxxxxxx				
2 / Dame : XXXXXXXX Xxxxxxxxxx				6 / Dame : XXXXXXXX Xxxxxxxxxx				
3 / Homme : XXXXXXXX Xxxxxxxxxx				7 / Homme : XXXXXXXX Xxxxxxxxxx				
4 / Homme : XXXXXXXX Xxxxxxxxxx				8 / Homme : XXXXXXXX Xxxxxxxxxx				
Remplaçante : XXXXXXXX Xxxxxxxxxx				Remplaçante : XXXXXXXX Xxxxxxxxxx				
Remplaçant : XXXXXXXX Xxxxxxxxxx				Remplaçant : XXXXXXXX Xxxxxxxxxx				
HAUT	1	3	2	4	1	3	2	4
BAS	5	7	6	8	6	8	5	7

- Remplacements

Le capitaine d'équipe peut procéder à un remplacement par sexe une fois par rencontre, les remplacements suivent la même règle que pour les relais par équipes.

- Formule

Tableau d'élimination directe, toutes les places sont tirées.

L'organisateur et le DT pourront prendre la décision d'adapter la formule en fonction du nombre de participants.

2. HORIZON H2032 – FETE DES JEUNES M15

Les épreuves individuelles et par équipes de la filière Horizon H2032 sont accessibles aux tireurs licenciés auprès de la FFE, sélectionnables en équipe de France.

2.1. **Épreuves individuelles**

- Engagements

- Pour les 8^{es} et les ¼ de finale, les engagements sont effectués par les clubs sur l'Extranet de la FFE, dans les conditions prévues par les comités régionaux,
- Pour les épreuves de ½ finales, et la finale de la Fête des Jeunes, les engagements sont effectués par les comités régionaux sur l'Extranet de la FFE, dans les conditions définies dans les *Règles communes aux trois armes* (art. 5.4).

2.1.1. **8es de finale**

Les 8^{es} de finale se disputent par comité régional, sauf pour l'Île-de-France, qui est divisée en 3 territoires :

- Île-de-France Est : Seine et Marne (77), Seine-Saint-Denis (93), Val-de-Marne (94),
- Île-de-France Ouest : Essonne (91), Yvelines (78), Val d'Oise (95), Hauts de Seine (92),
- Île-de-France Paris : Paris (75).

Ces épreuves sont ouvertes à tous les licenciés du comité régional (sauf Île-de-France).

- Formule

Les formules sont définies par les comités régionaux.

2.1.2. **¼ de finale de la Fête des Jeunes**

Les ¼ de finales se disputent par zone sportive :

- Nord
- Est
- Ouest
- Sud-Est
- Sud-Ouest
- Île-de-France
- Antilles-Guyane
- La Réunion
- Nouvelle-Calédonie

Ces épreuves sont ouvertes à tous les licenciés des comités régionaux qui composent les zones, sous réserve des conditions de participation définies par ces comités régionaux.

- Formule

Les formules sont définies par les Comités Régionaux qui composent les zones.

2.1.3. **½ finale de la Fête des Jeunes**

La ½ finale de la Fête des Jeunes se dispute à l'échelon national.

- Arbitrage

Les clubs fournissent 1 arbitre à partir de 4 tireurs engagés, hommes et dames confondus.

- Mode de sélection

Chaque comité régional peut engager un nombre de tireurs selon les quotas communiqués à la suite des épreuves de 8^e de finale :

- 4 tireurs par comité régional ultramarin (20)
- 26 représentants des comités régionaux métropolitains répartis comme suit :

Comité régional	Quota	Comité régional	Quota	Comité régional	Quota
Auvergne-Rhône-Alpes	3	Grand Est	3	Nouvelle-Aquitaine	3
Bourgogne-Franche-Comté	2	Hauts-de-France	2	Occitanie	2
Bretagne	1	Île-de-France	3	Pays de la Loire	1
Centre-Val de Loire	1	Normandie	2	Région Sud	2
Corse	1				

- 210 tireurs repartis par quota entre les comités régionaux métropolitains selon la formule suivante :

$$\frac{\text{Effectif de l'épreuve de 8^{es} de finale de la FDJ}}{\text{Nombre de participants aux épreuves de 8^{es} de finale de la FDJ en métropole}} \times 210 = \text{Quota du comité régional}$$

Les comités régionaux qui le souhaitent ont la possibilité de mettre en commun leurs quotas individuels au sein de leur Zone.

- Formule

- 1 tour de poules à 7 ou 6, avec décalage par club et par comité régional, sans éliminé,
- Tableau d'élimination directe.

2.1.4. Fête des Jeunes

- Mode de sélection

Les qualifiés pour la Fête des Jeunes, par arme :

- Les 40 premiers du classement national actualisé (hors comités régionaux ultramarins),
- 4 représentants par comité régional ultramarin (20),
- 26 représentants par comité régional métropolitain répartis comme suit :

Comité régional	Quota	Comité régional	Quota	Comité régional	Quota
Auvergne-Rhône-Alpes	3	Grand Est	3	Nouvelle-Aquitaine	3
Bourgogne-Franche-Comté	2	Hauts-de-France	2	Occitanie	2
Bretagne	1	Île-de-France	3	Pays de la Loire	1
Centre-Val de Loire	1	Normandie	2	Région sud	2
Corse	1				

- 26 tireurs repartis par quota entre les comités régionaux métropolitains selon la formule suivante :

$$\frac{\text{Effectif de l'épreuve de 8^{es} de finale de la FDJ}}{\text{Nombre de participants aux épreuves de 8^{es} de finale de la FDJ en métropole}} \times 26 = \text{Quota du comité régional}$$

Les comités régionaux qui le souhaitent ont la possibilité de mettre en commun leurs quotas individuels au sein de leur zone.

- Formule

- 1 tour de poules à 7 ou 6, avec décalage avec décalage par club et par comité régional, sans éliminé,
- Tableau d'élimination directe.

- Utilisation des quotas pour la Fête des Jeunes individuelle

Les comités régionaux confirmeront l'utilisation totale ou partielle des quotas individuels pour la Fête des Jeunes à l'appel de la FFE, après la ½ finale de la Fête des Jeunes.

Ces places seront redistribuées dans l'ordre du classement national.

2.2. Épreuves par équipes

- Mode de sélection

32 équipes par arme, selon la répartition suivante :

Comité régional	Quota	Comité régional	Quota	Comité régional	Quota
Auvergne-Rhône-Alpes	3	Guadeloupe	1	Normandie	2
Bourgogne-Franche-Comté	2	Guyane	1	Nouvelle-Aquitaine	3
Bretagne	1	Hauts-de-France	2	Nouvelle-Calédonie	1
Centre-Val de Loire	1	Ile de France	3	Occitanie	2
Corse	1	La Réunion	1	Pays de la Loire	1
Grand Est	3	Martinique	1	Région Sud	2
1 équipe pour le comité régional ayant remporté l'épreuve de N1 la saison précédente.					

- Formule

- Tableau d'élimination directe avec décalage par comité régional pour le premier tour,
- Le tableau de Nationale 1 sera constitué des équipes ayant gagné leur rencontre de tableau de 8,
- Le tableau de Nationale 2 sera constitué des équipes ayant perdu leur rencontre de tableau de 8,
- Le tableau de Nationale 3 sera constitué des équipes suivantes :
 - o Les équipes ayant gagné leur rencontre de tableau de 32, puis perdu leur rencontre de tableau de 16. Elles seront classées de 1 à 8 du tableau Nationale 3 en fonction de leur classement initial,
 - o Les équipes ayant perdu leur rencontre de tableau de 32 se rencontrent dans un tableau de 16 B,
 - o Les équipes ayant gagné leur rencontre du tableau de 16 B seront classées de 9 à 16 du tableau N3 en fonction de leur classement initial,
 - o Afin d'éviter des rencontres qui se seraient déjà déroulées lors de la constitution du tableau N3, on procédera si possible, à un décalage des équipes.
- En cas d'absence d'une équipe le jour de l'épreuve, son adversaire est déclaré vainqueur.

- Utilisation des quotas pour la Fête des Jeunes par équipes

Les comités régionaux confirmeront l'utilisation totale ou partielle des quotas par équipes pour la Fête des Jeunes à l'appel de la FFE, après la ½ finale de la Fête des Jeunes.

Pour l'épreuve par équipes de la Fête des Jeunes, les places seront redistribuées selon les critères suivants :

- On retirera des classements mis à jour après l'épreuve nationale les X tireurs les mieux classés de chaque comité régional, X correspondant au quota par équipes attribué au comité régional multiplié par 4,
- On établira un classement des équipes de comité régional en constituant des équipes de 3 tireurs (les mieux classés de 1 à 3, puis de 4 à 6 etc.),
- Ce classement sera utilisé pour repêcher des équipes, afin de compléter le tableau, dans la limite d'une équipe par comité régional.

- Arbitrage

Pour la Fête des Jeunes, les comités régionaux métropolitains auront à fournir, toutes armes confondues, le nombre d'arbitres indiqué sur le tableau ci-dessous.

Comité régional	Quota	Comité régional	Quota	Comité régional	Quota
Auvergne-Rhône-Alpes	7	Grand Est	7	Nouvelle-Aquitaine	7
Bourgogne-Franche-Comté	5	Hauts-de-France	5	Occitanie	5
Bretagne	3	Île-de-France	7	Pays de la Loire	3
Centre-Val de Loire	3	Normandie	5	Région sud	5
Corse	1				

La CNA convoquera également un nombre d'arbitres permettant de compléter cette liste. Pour le niveau requis, se référer à la réglementation de l'arbitrage en vigueur. Les modalités de prise en charge sont définies dans le règlement financier.

3. ÉPREUVES NATIONALES INDIVIDUELLES M17/M20

- A l'épée dames M17 et M20, la saison s'articule autour de 4 Épreuves nationales individuelles,
- A l'épée hommes M17 et M20, la saison s'articule autour de 3 Épreuves nationales individuelles,
- Elles sont toutes précédées d'une épreuve qualificative se déroulant la veille, accessibles sans quotas,
- Si, à la clôture des engagements, 96 tireur(se)s ou moins sont inscrit(e)s, l'épreuve se déroulera alors sur une journée, sans épreuve qualificative,
- A l'épée dames M17/M20, les épreuves individuelles suivies d'une épreuve par équipes sont open, et se déroulent sur une seule journée, sans pré-tournoi,
- Pour la première épreuve, aucune tireuse n'est exemptée de l'épreuve qualificative.

- Arbitrage

Les clubs fournissent 1 arbitre, de niveau régional minimum, à partir de 4 tireurs engagés, et 2 arbitres à partir de 9 tireurs engagés, hommes et dames confondus, sur l'épreuve qualificative et l'épreuve nationale.

3.1. **Épreuves nationales dames M17**

- Formule de l'épreuve qualificative

- 1 tour de poules à 7 ou 6, avec décalage par club et par comité régional, jusqu'à 30% d'éliminées,
- X tireuses qualifiées pour l'épreuve nationale à l'issue des poules, pour compléter à hauteur de 84 tireuses,
- Tableau d'élimination directe pour qualifier 64 tireuses.

- Mode de sélection pour l'épreuve nationale

84 tireuses réparties comme suit :

- Les 4 premières tireuses du classement FFE (voir Règles communes aux 3 armes),
- Les X tireuses qualifiées à l'issue des poules de l'épreuve qualificative,
- Les 64 tireuses qualifiées par le tableau d'élimination directe de l'épreuve qualificative,

- Formule de l'épreuve nationale

- Tour de poules à 7 avec décalage par club et par comité régional, 72 qualifiées,
- Tableau d'élimination directe sans repêchage,
- Une tireuse issue de l'épreuve qualificative qui abandonnerait pendant le tour de poules sera classée à la dernière place du classement de l'épreuve nationale.

3.2. **Épreuves nationales dames M20**

- Formule de l'épreuve qualificative

- 1 tour de poules à 7 ou 6, avec décalage par club et par comité régional, jusqu'à 30% d'éliminées,
- X tireuses qualifiées pour l'épreuve nationale à l'issue des poules, pour compléter à hauteur de 84 tireuses,
- Tableau d'élimination directe pour qualifier 64 tireuses.

- Mode de sélection pour l'épreuve nationale

84 tireuses réparties comme suit :

- Les 8 premières tireuses du classement FFE (voir Règles communes aux 3 armes),
- Les X tireuses qualifiées à l'issue des poules de l'épreuve qualificative,
- Les 64 tireuses qualifiées par le tableau d'élimination directe de l'épreuve qualificative.

- Formule de l'épreuve nationale

- Tour de poules à 7 avec décalage par club et par comité régional, avec 72 qualifiées,

- Tableau d'élimination directe sans repêchage,
- Une tireuse issue de l'épreuve qualificative qui abandonnerait pendant le tour de poules sera classée à la dernière place du classement de l'épreuve nationale.

Épreuves nationales dames M17 et M20 se déroulant sur une seule journée

- Formule

- Tour de poules à 7 ou 6, avec décalage par club et par comité régional, jusqu'à 30% d'éliminées,
- Tableau d'élimination directe sans repêchage.

3.3. Épreuves nationales hommes M17 et M20

- Formule de l'épreuve qualificative

- 1 tour de poules à 7 ou 6, avec décalage par club et par comité régional, jusqu'à 20% d'éliminés,
- 32 tireurs qualifiés pour l'épreuve nationale à l'issue des poules, pour compléter à hauteur de 96 tireurs,
- En cas d'égalité, les tireurs sont départagés par leur classement initial,
- Tableau d'élimination directe pour qualifier 64 tireurs.

- Mode de sélection pour l'épreuve nationale

96 tireurs répartis comme suit :

- Les 32 tireurs qualifiés à l'issue des poules de l'épreuve qualificative,
- Les 64 tireurs qualifiés par le tableau d'élimination directe de l'épreuve qualificative.

- Formule de l'épreuve nationale

- Tour de poules à 6, avec décalage par club et par comité régional, avec 64 qualifiés,
- En cas d'égalité, les tireurs seront départagés par un match de barrage en 5 touches,
- Tableau d'élimination directe, sans repêchage,
- Un tireur issu de l'épreuve qualificative qui abandonnerait pendant le tour de poules sera classé à la dernière place du classement de l'épreuve nationale.

4. ÉPREUVES NATIONALES PAR EQUIPES M17/M20

4.1. Épreuves nationales par équipes dames M17/M20

Phase de poules sur 2 journées.

- Mode de sélection

- L'épreuve est ouverte, dans la limite de 2 équipes engagées par club,
- Inscription auprès de la FFE pour tous les clubs jusqu'au 31 octobre 2023 à 23h59,
- En fonction du nombre d'équipes engagées, constitution d'une ou plusieurs poules, de 11 équipes maximum.

- Arbitrage

Les arbitres sont ceux fournis par les clubs pour l'épreuve individuelle.

- Formule

- Les poules se tirent sur 2 journées, avec un maximum de 5 rencontres tirées par équipe et par jour,
- La ou les poules est/sont tirée(s) au sort et publiée(s) le 15 janvier 2024. Les équipes seront réparties dans les poules en tenant compte d'un décalage par club,
- Le classement d'entrée de la compétition est constitué sur la base des 3 meilleures tireuses de chaque club au classement national arrêté au 31/12/2023,
- Dans le cas où un club engage 2 équipes, l'équipe 1 est classée sur la base des places des 3 meilleures tireuses, et l'équipe 2 sur le classement des 3 tireuses suivantes

- Les clubs engageront, pour chaque épreuve, leurs équipes sur l'extranet de la FFE, aux dates indiquées dans les notes d'organisation.

- Classement national par équipes

Un classement à l'issue de chaque journée sera établi en attribuant les points suivants :

- Victoire ou forfait de l'équipe adverse : 5 points
- Défaite : 1 point

Points de bonus :

- Bonus offensif : 1 point (victoire avec 11 points d'écart ou plus)
- Bonus défensif : 1 point (défaite avec 4 points d'écart ou moins)
- En cas d'égalité de points, les équipes sont départagées par les critères suivants :
 - o Nombre de victoires,
 - o Indice,
 - o Touches données,
 - o Touches reçues.

A l'issue des deux jours d'épreuves, les équipes classées aux 8 premières places du classement seront qualifiées pour le tableau des championnats de France N1/N2.

Les équipes suivantes seront qualifiées pour le tableau de N3, dans l'ordre de leur classement.

Règlement disciplinaire spécifique en annexe du document.

4.2. Épreuves nationales par équipes hommes M17/M20

- Le calendrier des épreuves par équipes M17 et M20, hommes, s'articule autour de :
 - o La ½ finale nationale par équipes,
 - o Les championnats de France N1, N2 et N3.
- La demi-finale sert à qualifier et classer les équipes pour les championnats de France,
- Les épreuves sont ouvertes, dans la limite de 3 équipes engagées par club,
- Les comités régionaux ultramarins pourront constituer une, ou des équipes dites « équipes ultramarines », ces dernières peuvent être constituées au sein de la même zone.

- Arbitrage

Les clubs fournissent 1 arbitre à partir de la première équipe engagée.

- Formule

Journée 1 :

- Tour de poules de 4 ou 3 équipes, avec décalage par club et par comité régional,
- 32 équipes qualifiées,
- Tableau de 32.

Journée 2 :

- Tableau d'élimination directe de 16, toutes les places sont tirées.

5. CHAMPIONNATS DE FRANCE INDIVIDUELS ET PAR EQUIPES M17/M20

- Arbitrage

Les arbitres sont nommés par la CNA.

5.1. Championnats de France individuels dames et hommes M17/M20 N1

- Mode de sélection

- Les 32 premiers tireurs sélectionnables en équipe de France du classement national actualisé après la dernière épreuve du Circuit national de la catégorie concernée,
- Jusqu'à 4 wild cards, pouvant être attribuées par la DTN.

- Formule

- Tour de poules à 7 ou 6, avec décalage par club et par comité régional, sans éliminé,
- Tableau d'élimination directe sans repêchage.

5.2. Championnats de France individuels hommes M17/M20 N2

- Mode de sélection

- Les 32 premiers tireurs sélectionnables en équipe de France du classement national actualisé après la dernière épreuve du Circuit national de la catégorie concernée, non-qualifiés en N1,
- Jusqu'à 4 wild cards, pouvant être attribuées par la DTN.

- Formule

- Tour de poules à 7 ou 6, avec décalage par club et par comité régional, sans éliminé,
- Tableau d'élimination directe sans repêchage.

5.3. Championnats de France individuels dames M17/M20 N2

- Mode de sélection

Jusqu'à 64 tireuses, réparties de la manière suivante :

- 1 quota par comité régional métropolitain (3 pour le comité régional Île-de-France), soit 14 quotas,
- 34 tireuses sélectionnées par quotas régionaux,
- 16 places réservées aux comités régionaux non-métropolitains.

- Formule

- Tour de poules à 7 ou 6 tireurs, avec décalage par club et par comité régional, jusqu'à 20% d'éliminées,
- Tableau d'élimination directe sans repêchage.

5.4. Championnats de France individuels hommes M17/M20 N3

- Mode de sélection

Jusqu'à 84 tireurs, répartis de la manière suivante :

- 1 quota par comité régional métropolitain (3 pour le comité régional Île-de-France), soit 14 quotas,
- 54 tireurs sélectionnés par quotas régionaux,
- 16 places réservées aux comités régionaux non-métropolitains.

- Formule

- Tour de poules à 7 ou 6 tireurs, avec décalage par club et par comité régional, jusqu'à 20% d'éliminés,
- Tableau d'élimination directe sans repêchage.

5.5. Championnats de France par équipes M17/M20

5.5.1. Finale des championnats de France par équipes dames et hommes M17/M20 N1 et N2

- Mode de sélection

- A l'épée hommes : Les équipes classées de 1 à 8 de la ½ finale par équipes sont qualifiées pour le tableau N1/N2,
- A l'épée dames : Les équipes classées de 1 à 8 à l'issue de la phase de poules sont qualifiées pour le tableau N1/N2.

- Classement initial

Les équipes sont classées en fonction classement à l'issue de la ½ finale (épée hommes), ou de leur position au classement national par équipes (épée dames).

- Formule

- Tableau d'élimination directe, sans match pour la 3e place,
- Les équipes gagnantes de leur rencontre de ¼ de finale tirent les ½ finales de N1,
- Les équipes perdantes de leur rencontre de ¼ de finale tirent les ½ finales de N2.

5.5.2. Championnats de France par équipes dames et hommes M17/M20 N3

- Mode de sélection

Épée dames :

- Les équipes classées de la 9ème à la dernière place du classement de la phase de poules,
- 1 équipe par comité régional métropolitain (3 pour le comité régional d'Île-de-France), soit 14 quotas,
- 4 places réservées aux comités régionaux non-métropolitains,
- Les comités régionaux qui le souhaitent ont la possibilité de mettre en commun leurs quotas au sein de leur Zone.

Épée hommes :

Jusqu'à 32 équipes réparties comme suit :

- Les équipes classées de 9 à 12 à l'issue de la ½ finale des championnats de France par équipes,
- 1 équipe par comité régional métropolitain (3 pour le comité régional d'Île-de-France), soit 14 quotas,
- 10 équipes qualifiées par quotas régionaux,
- 4 places réservées aux comités régionaux non-métropolitains,
- Les comités régionaux qui le souhaitent ont la possibilité de mettre en commun leurs quotas au sein de leur Zone.

La composition des équipes pourra être différente de celle de l'épreuve nationale. Toutefois, un tireur, titulaire ou remplaçant d'une équipe qualifiée pour les championnats de France N1/N2, ne pourra pas être engagé en N3.

- Classement initial

- Les équipes qualifiées par leur classement national par équipes ou le résultat de la ½ finale sont classées de 1 à X dans le tableau d'élimination directe,
- Les autres équipes sont classées à la suite selon les règles décrites dans les Règles communes aux 3 armes.

- Formule

Tableau d'élimination directe, avec décalage par club pour le premier tour, sans match pour la 3e place.

6. ÉPREUVES NATIONALES DAMES ET HOMMES SENIORS

- Le calendrier senior s'articule autour de 5 épreuves individuelles.
 - Arbitrage

Le fonctionnement de l'arbitrage pour la catégorie seniors sera communiqué au début de la saison 2023-2024

6.1. **Épée dames seniors**

- Formule
- Tour de poules à 7 ou 6, avec décalage par club et par comité régional, jusqu'à 30% d'éliminées,
- Tableau d'élimination directe sans repêchage.

6.2. **Épée hommes seniors**

- Conditions de participation

L'épreuve qualificative est open.

- Formule de l'épreuve qualificative
- Tour de poules à 7 ou 6, avec décalage par club et par comité régional, jusqu'à 25% d'éliminés,
- X tireurs qualifiés à l'issue des poules, pour atteindre 96 tireurs pour l'épreuve nationale,
- En cas d'égalité, les tireurs sont départagés par leur classement initial,
- Tableau d'élimination directe pour qualifier 64 tireurs.

- Mode de sélection pour l'épreuve nationale

96 tireurs répartis comme suit :

- Jusqu'à 16 étrangers classés entre la 1^{re} et la 64^e place du classement FIE,
 - Les 16 premiers tireurs du classement FFE (voir Règles communes aux 3 armes),
 - Les X tireurs qualifiés à l'issue des poules de l'épreuve qualificative,
 - Les 64 tireurs qualifiés par le tableau d'élimination directe de l'épreuve qualificative.
- Formule de l'épreuve nationale
 - Tour de poules de 6 en 1 ou 2 vagues, avec décalage par club et par comité régional, 64 qualifiés,
 - En cas d'égalité, les tireurs seront départagés par un match de barrage en 5 touches,
 - Tableau d'élimination directe sans repêchage,
 - Un tireur issu de l'épreuve qualificative qui abandonnerait pendant le tour de poules sera classé à la dernière place du classement de l'épreuve nationale.

7. ÉPREUVES NATIONALES PAR EQUIPES SENIORS

- Effectifs

Nationale 1 : 16 équipes.

Nationale 2 : 16 équipes.

- Montées/descentes

A l'issue de la finale des championnats de France, les 3 premières équipes du classement des épreuves de N2 et de N3, non représentées dans la division supérieure, sont promues.

A l'épée hommes, les équipes classées de la 14^{ème} à la 16^{ème} place à l'issue des épreuves de N1 et N2 sont rétrogradées dans la division inférieure.

A l'épée dames, les équipes classées de la 14^{ème} à la 16^{ème} place à l'issue de la phase de poule de N1 et N2 sont rétrogradées dans la division inférieure.

- Arbitrage

Le fonctionnement de l'arbitrage pour la catégorie seniors sera communiqué au début de la saison 2023-2024

7.1. Épreuves des championnats de France par équipes dames N1 et N2

- Formule

- Poule unique de 16 équipes, répartie sur 3 épreuves,
- On tire 5 matchs par épreuve.

- Classement national par équipes

Un classement à l'issue de chaque journée sera établi en attribuant les points suivants :

- Victoire ou forfait de l'équipe adverse : 5 points
- Défaite : 1 point

Points de bonus :

- Bonus offensif : 1 point (victoire avec 11 points d'écart ou plus),
- Bonus défensif : 1 point (défaite avec 4 points d'écart ou moins).
- En cas d'égalité de points, les équipes sont départagées par les critères suivants :
 - o Nombre de victoires,
 - o Indice,
 - o Touches données,
 - o Touches reçues.

Règlement disciplinaire spécifique en annexe du document.

7.2. ½ finale des championnats de France par équipes hommes N1 et N2

- Classement initial

- D'après le classement des championnats de France de la saison précédente.

- Formule

Journée 1 :

Tour de poules à 4 ou 3.

Journée 2 :

Tableau d'élimination directe, toutes places tirées.

8. CHAMPIONNATS DE FRANCE INDIVIDUELS ET PAR EQUIPES SENIORS

- Arbitrage

Les arbitres sont nommés par la CNA.

8.1. Championnats de France individuels hommes et dames N1

- Mode de sélection

- Les 32 premiers tireurs sélectionnables en équipe de France du classement national actualisé après la dernière épreuve nationale de la catégorie concernée,

- Jusqu'à 4 wild cards, pouvant être attribuées par la DTN.

- Formule

Tableau d'élimination directe sans repêchage.

8.2. Championnats de France individuels hommes et dames N2

- Mode de sélection

- Les 32 premiers tireurs sélectionnables en équipe de France, non qualifiés en N1,
- Jusqu'à 4 wild cards, pouvant être attribuées par la DTN.

- Formule

Tableau d'élimination directe sans repêchage.

8.3. Championnats de France individuels dames N3

- Mode de sélection

Jusqu'à 64 tireuses, réparties comme suit :

- 1 quota par comité régional métropolitain (3 pour le comité régional Île-de-France), soit 14 quotas.
- 34 tireuses qualifiées par quotas régionaux,
- Jusqu'à 16 tireuses issues des comités régionaux non-métropolitains.

- Formule

- Tour de poules à 7 ou 6, avec décalage par club et par comité régional, jusqu'à 20% d'éliminées,
- Tableau d'élimination directe sans repêchage.

8.4. Championnats de France individuels hommes N3

- Mode de sélection

Jusqu'à 128 tireurs, répartis comme suit :

- Les 32 premiers tireurs sélectionnables en équipe de France, non qualifiés en N1 et N2,
- 1 quota par comité régional métropolitain, soit 14 quotas,
- 66 tireurs qualifiés par quotas régionaux,
- Jusqu'à 16 tireurs issus des comités régionaux non-métropolitains.

- Formule

- Tour de poules à 7 ou 6, avec décalage par club et par comité régional, jusqu'à 20% d'éliminés,
- Tableau d'élimination directe sans repêchage.

8.5. Finale des championnats de France par équipes seniors N1 et N2

- Mode de sélection

- Les équipes classées de 1 à 8 du classement national tirent pour le titre de championne de France,
- Chez les hommes, les équipes classées de 9 à 16 du classement national tirent pour le maintien dans leur division.

- Classement initial

Les équipes sont classées dans le tableau selon leur classement national.

- Formule

Tableau d'élimination directe, avec toutes les places tirées.

8.6. Championnats de France par équipes seniors dames et hommes N3

- Mode de sélection

Jusqu'à 32 équipes réparties comme suit :

- 1 équipe par comité régional métropolitain, soit 14 équipes,
- 14 équipes qualifiées par quotas régionaux,
- 4 places réservées aux comités régionaux non-métropolitains.

- Formule

- Tableau d'élimination directe avec match pour la 3ème, et tableau de classement de 5 à 8.

9. CHAMPIONNATS DE FRANCE DAMES ET HOMMES M23

- Arbitrage

Les arbitres sont nommés par la CNA.

- Mode de sélection

- Les 28 premiers tireurs de la catégorie au classement senior, actualisé à l'issue de la dernière épreuve nationale,
- Jusqu'à 4 wild cards, pouvant être attribuées par la DTN.

- Formule

- Tour de poules à 7 ou 6 avec décalage par club et par comité régional, sans éliminé,
- Tableau d'élimination directe sans repêchages.

10. ÉPREUVES NATIONALES INDIVIDUELLES VÉTÉRANS

En fonction du nombre d'engagés, l'organisateur pourra avec l'accord du groupe de travail vétérans, adapter la formule de l'épreuve qui lui semblera la plus favorable au bon déroulement de la compétition.

- Arbitrage

Les clubs fournissent 1 arbitre à partir de 4 tireurs engagés, hommes et dames confondus.

10.1. **Épée dames vétérans**

- Formule

- Les catégories V1, V2, V3 et V4 sont mélangées pour le tour de poules,
- Tour de poules, avec décalage par club et par comité régional, sans éliminée,
- Tableau d'élimination directe sans repêchage,
- Il se tire par catégories : V1, V2, et V3/V4.

10.2. **Épée hommes vétérans**

Les catégories V3 et V4 sont directement qualifiées pour l'épreuve nationale.

- Catégories V1 et V2

- Si 84 tireurs ou moins sont engagés à l'issue des inscriptions, l'épreuve nationale ne sera pas précédée d'une épreuve qualificative,
- Si 85 tireurs ou plus sont engagés à l'issue des inscriptions, une épreuve qualificative se tiendra la veille de l'épreuve nationale.

- Conditions de participation à l'épreuve qualificative

L'épreuve qualificative est open.

- Formule de l'épreuve qualificative

- Les catégories V1 et V2 tirent séparément,
- Tour de poules à 7 ou 6, avec décalage par club et par comité régional, sans éliminé,
- X tireurs qualifiés à l'issue des poules, pour atteindre 72 tireurs pour l'épreuve nationale,
- Tableau d'élimination directe pour qualifier 16 tireurs.

- Mode de sélection pour l'épreuve nationale (si plus de 84 tireurs inscrits)

72 tireurs répartis comme suit :

- Les 48 premiers tireurs du classement FFE (voir Règles communes aux 3 armes),
- Les 16 tireurs qualifiés par le tableau d'élimination directe de l'épreuve qualificative,
- Les X tireurs qualifiés à l'issue des poules de l'épreuve qualificative.

- Formule de l'épreuve nationale

- Les catégories V1 et V2 tirent séparément,
- Les catégories V3 et V4 tirent le tour de poules ensemble, et le tableau séparément,
- Tour de poules à 7 ou 6 (8 si plus de 84 V3/V4 inscrits), avec décalage par club et par comité régional, sans éliminé,
- Tableau d'élimination directe par catégorie, sans repêchage,
- Un tireur issu de l'épreuve qualificative qui abandonnerait pendant le tour de poules sera classé à la dernière place du classement de l'épreuve nationale.

11. ÉPREUVES NATIONALES PAR ÉQUIPES VÉTÉRANS

11.1. Épreuves nationales par équipes vétérans dames

Poule unique

- Mode de sélection

- L'épreuve est ouverte aux équipes de clubs et aux EIC,
- Inscription auprès de la FFE pour toutes les équipes jusqu'au 31 octobre 2023 à 23h59.

- Arbitrage

Les arbitres sont ceux fournis par les clubs pour l'épreuve individuelle.

- Formule

- La poule se tire sur 2 ou 3 journées en fonction du nombre d'équipes engagées, avec un maximum de 5 rencontres tirées par équipe et par jour,
- La poule est constituée et publiée le 3 novembre 2023,
- Les clubs engageront, pour chaque épreuve, leurs équipes sur l'extranet de la FFE, aux dates indiquées dans les notes d'organisation.

- Classement national par équipes

Un classement à l'issue de chaque journée sera établi en attribuant les points suivants :

- Victoire ou forfait de l'équipe adverse : 5 points
- Défaite : 1 point

Points de bonus :

- Bonus offensif : 1 point (victoire avec plus de 10 points d'écart),
- Bonus défensif : 1 point (défaite avec moins de 5 points d'écart),
- En cas d'égalité de points, les équipes sont départagées par les critères suivants :
 - o Nombre de victoires,
 - o Indice,
 - o Touches données,
 - o Touches reçues.
- A l'issue de la poule, les équipes classées aux 8 premières places du classement seront qualifiées pour le tableau des championnats de France N1/N2.

Les équipes suivantes seront qualifiées pour le tableau de N3, dans l'ordre de leur classement.

11.2. Épreuves nationales par équipes vétérans hommes

- Arbitrage

Les clubs fournissent 1 arbitre à partir de la 1^{re} équipe engagée, hommes et dames confondus.

- Mode de sélection

- Les épreuves sont ouvertes, sans quotas, aux équipes de clubs et aux Équipes Interclubs,
- Pour qu'une équipe puisse marquer des points sur les deux épreuves, au moins 2 des tireurs participant à la première épreuve doivent être engagés dans la seconde.

- Formule

Si 16 équipes inscrites ou moins, l'épreuve se déroulera sur 1 journée :

- Tour de poules à 7 ou 6, avec matchs en 15 touches,
- Tableau d'élimination directe, avec toutes les places tirées.

Si plus de 16 équipes inscrites, l'épreuve se déroulera sur 2 journées :

- Journée 1 :
 - Tour de poules à 4 ou 3,
 - Tableau d'élimination directe pour arriver à un tableau d'élimination directe de 32.

- Journée 2 :

Tableau d'élimination directe de 32, toutes les places sont tirées.

12. CHAMPIONNATS DE FRANCE INDIVIDUELS ET PAR EQUIPES VETERANS

- Organisation

Dans le cas où les épreuves seraient organisées dans un comité régional ultramarin, un programme adapté sera proposé par l'organisateur pour validation par la F.F.E après avis du groupe de travail vétérans.

- Arbitrage

Les arbitres sont nommés par la CNA.

12.1. Championnats de France individuels dames et hommes

- Conditions de participation

Épée hommes :

Catégories V1, V2 et V3 :

- Les 32 premiers du classement FFE, à jour à l'issue de la dernière épreuve nationale,
- 1 quota par comité régional métropolitain, soit 14 quotas,
- 30 tireurs qualifiés par quotas régionaux,
- Jusqu'à 8 tireurs issus des Comités Régionaux non-métropolitains.

Catégorie V4 :

Open, en fonction des conditions de participation établies par les comités régionaux.

Épée dames :

Open, en fonction des conditions de participation établies par les comités régionaux, et sous réserve d'avoir participé à au moins deux épreuves nationales.

- Formule

- Les catégories V1, V2, V3, V4 sont séparées dès les tours de poules,
- Tour de poules à 7, avec décalage par club et par comité régional, sans éliminé,
- Tableau d'élimination directe sans repêchage,

12.2. Championnats de France par équipes dames et hommes

12.2.1. Championnats de France épée dames vétérans

Championnats de France N1/N2

Les équipes classées de 1 à 8 à l'issue de la phase de poules sont qualifiées pour le tableau N1/N2

- Classement initial

Les équipes sont classées en fonction de leur position au classement national par équipes.

- Formule

- Tableau d'élimination directe, sans match pour la 3e place,
- Les équipes gagnantes de leur rencontre de ¼ de finale tirent les ½ finales de N1,
- Les équipes perdantes de leur rencontre de ¼ de finale tirent les ½ finales de N2.

Championnats de France N3

- Mode de sélection

- Les équipes classées de la 9ème à la dernière place du classement de la phase de poules,
- 1 équipe par comité régional métropolitain (3 pour le comité régional d'Île-de-France), soit 14 quotas,
- 4 places réservées aux comités régionaux non-métropolitains,
- Les comités régionaux qui le souhaitent ont la possibilité de mettre en commun leurs quotas au sein de leur Zone.

- Formule

Tableau d'élimination directe, sans match pour la 3^e place.

12.2.2. Championnats de France épée hommes vétérans

- Mode de sélection

- N1/N2 : les 32 premières équipes du classement national par équipes à l'issue de la dernière épreuve nationale,
- N3 : jusqu'à 32 équipes réparties comme suit :
 - o 1 équipe par comité régional métropolitain, soit 14 équipes,
 - o 14 équipes qualifiées par quotas régionaux,
 - o 4 places réservées aux comités régionaux non-métropolitains.

- Classement initial

- Pour le tableau de N1/N2, les équipes sont placées dans le tableau selon leur classement national,
- Pour le tableau de N3, les équipes sont classées selon la méthode donnée dans le document des Règles communes aux 3 armes (art. 9.2.2).

- Formule

N1/N2 :

- Tableau d'élimination directe avec décalage par club,
- Le tableau de Nationale 1 sera constitué des équipes ayant gagné leur rencontre de tableau de 16,
- Les équipes ayant perdu leur rencontre de tableau de 32 se rencontrent dans un tableau de 16 B,
- Le tableau de Nationale 2 sera constitué des équipes suivantes :
 - o Les équipes ayant gagné leur rencontre de tableau de 32, puis perdu leur rencontre de tableau de 16. Elles seront classées de 1 à 8 du tableau de Nationale 2 en fonction de leur classement initial,
 - o Les équipes ayant gagné leur rencontre du tableau de 16 B. Elles seront classées de 9 à 16 du tableau N2 en fonction de leur classement initial,
 - o Afin d'éviter des rencontres qui se seraient déjà déroulées lors de la constitution du tableau de Nationale 2, on procédera si possible, à un décalage des équipes.

N3 :

Tableau d'élimination directe, sans match pour la 3^e place.

- En cas d'absence d'une équipe le jour de l'épreuve, son adversaire est déclarée vainqueur.